

Publics. Le Ministre est autorisé à examiner, mobiliser et conserver les ressources du Canada à l'effet de fournir des munitions et des approvisionnements.

Le Ministère effectue tous les achats essentiels pour le compte des forces armées, aussi bien que pour le compte du Programme d'Entraînement Aérien du Commonwealth Britannique, la Mission technique du Royaume-Uni, la Mission technique de l'Amirauté Britannique et les gouvernements des nations alliées. Par un régime de contrôle\* du charbon, du caoutchouc, des avions, des huiles, du bois d'œuvre, de l'acier, des machines-outils, de l'énergie, des métaux, des véhicules-moteur, des réparations de navires, d'assistance à la construction, de la circulation et de produits chimiques, il exerce une surveillance complète sur certaines industries. Les contrôleurs sont constitués en une Commission de Contrôle des Industries en temps de guerre, qui agit en qualité d'agence consultative et se tient en relation directe avec la Commission des Prix et du Commerce en temps de guerre (p. xl) en ce qui concerne la coordination des ordonnances relatives aux diverses industries.

La nécessité d'augmenter au Canada les facilités industrielles existantes et d'en créer de nouvelles pour fins de production de guerre a déterminé un vaste programme d'assistance à l'industrie sous forme de capitaux par le Gouvernement du Canada. Des usines ont été construites et des machines-outils achetées à même les fonds de l'Etat; mais, dans la plupart des cas, l'exploitation en a été laissée à l'initiative privée subordonnée à certaines conditions et sujette à la surveillance du Ministère qui en reste le propriétaire. En outre, le Gouvernement a organisé des compagnies d'Etat pour la fabrication des armes portatives, des instruments de précision, du caoutchouc synthétique, des navires et autres approvisionnements de guerre, aussi bien que pour s'occuper des achats et assurer la surveillance.

La tâche de pourvoir à la fabrication d'un équipement mécanisé moderne a entraîné non seulement l'expansion d'une production déjà familière à l'industrie canadienne, mais aussi celle de matériel jamais auparavant fabriqué au Canada. La liste des articles de cette production est imposante. Elle comprend des vaisseaux de guerre, des tanks, des canons et équipements de campagne, navals et antichars, des instruments de précision pour la défense antiaérienne et antiavions, des blindages, des bombes, et diverses pièces constitutives de matériel de guerre. Les progrès dans ces domaines sont décrits dans les chapitres traitant de chaque industrie en particulier.

La valeur globale des contrats adjugés par le Ministère et les organismes antérieurs, depuis le commencement de la guerre jusqu'au 29 février 1944, dépasse \$10,032,000,000, avec des engagements de plus de \$860,000,000 en vue de prêter assistance financière à l'industrie privée et aux compagnies d'Etat.

**Ministère des Services Nationaux de Guerre.**—Un exposé de l'établissement et des fonctions de ce Ministère est donné au chapitre des Administrations Diverses de l'Annuaire de 1942, aux pp. 960-961. Aucun changement récent n'a eu lieu et, en raison du manque d'espace, la matière n'est pas répétée.

**Commission Nationale du Cinématographe.**—Autorité cinématographique statutaire du Gouvernement Canadien, la Commission Nationale du Cinématographe produit des films, ou voit à leur production, pour tous les ministères et divisions du Gouvernement; ces films sont distribués dans environ 840 théâtres anglais et 60 théâtres français du Canada. Ils sont aussi distribués en grand nombre au Royaume-Uni, en Australie, en Nouvelle-Zélande, dans l'Union Sud-Africaine, dans

\* Ce contrôle est étudié en détail dans les divers chapitres de ce volume; voir les diverses sections sous "Contrôles" à l'index.